

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

SOLVAPI 307

Version 1.0

Date d'impression 12.05.2017

Date de révision 11.05.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : SOLVAPI 307
Nom de la substance : (2-méthoxyméthylethoxy)propanol
No.-CAS : 34590-94-8
No.-CE : 252-104-2
No. enr. REACH EU : 01-2119450011-60-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société HAPIE
6 RUE DE L'ÉPINETTE
77340 PONTAULT COMBAULT
TEL 01 64 43 83 34 - FAX : 01 64 43 83 42
hapie@hapie.net - www.hapie.net

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité
Disponible 7j/7 et 24h/24
0800 07 42 28 appel depuis la France
+33 800 07 42 28 (international)

Accès aux centres anti-poisons de France
(serveur ORFILA de l'INRS)
Disponible 7j/7 et 24h/24
Informations limitées aux intoxications
01 45 42 59 59 appel depuis la France
+33 1 45 42 59 59 (international)

SOLVAPI 307

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol			
No.-CAS : 34590-94-8	<= 100	---	---
No.-CE : 252-104-2			
No. enr. REACH EU : 01-2119450011-60-xxxx			

Remarques : Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006

RUBRIQUE 4: Premiers secours

SOLVAPI 307

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: Pas de précautions spéciales requises.
En cas d'inhalation	: Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Si des vomissements surviennent, la tête doit être faible afin que vomir n'entre pas dans les poumons.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.
------------	-----------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre sèche, Jet d'eau pulvérisée, Mousse
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Pour des températures supérieures au point d'éclair des mélanges explosifs d'air et vapeur peuvent se former. Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et se propager sur le sol.
Produits de combustion dangereux	: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO ₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire
--------------------------	--

SOLVAPI 307

- spécial pour les pompiers : autonome. Adapter l'équipement de protection à la taille de l'incendie.
- Conseils supplémentaires : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Former des peroxydes avec l'air. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
- Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

SOLVAPI 307

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	: Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Substances liquide combustible. La température de manipulation doit être au moins 15°C en dessous du point d'éclair. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Le produit est hygroscopique. Conserver dans un endroit bien ventilé. Pour un stockage prolongé, on recommande de maintenir le produit dans une atmosphère d'azote.
Précautions pour le stockage en commun	: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.
Matériaux d'emballage appropriés	: Acier inoxydable
Matériaux d'emballage inappropriés	: , Aluminium, cuivre, Matières plastiques

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	: Pas d'information disponible.
--------------------------------	---------------------------------

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant:	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	No.-CAS 34590-94-8
-------------------	--	---------------------------

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)
--

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 308 mg/m3

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 65 mg/kg p.c. /jour

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 37,2 mg/m3

DNEL

SOLVAPI 307

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 15 mg/kg p.c. /jour

DNEL

Consommateurs, à long terme, Ingestion : 1,67 mg/kg p.c. /jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce (AF = 100) : 19 mg/l

Eau de mer (AF = 1000) : 1,9 mg/l

Libérations intermittentes (AF = 10) : 190 mg/l

STP (AF = 1) : 4168 mg/l

Sédiment d'eau douce : 70,2 mg/kg poids sec

Sédiment marin : 7,02 mg/kg poids sec

Sol : 2,74 mg/kg poids sec

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):
50 ppm, 308 mg/m³
Indicatif

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Moyenne d'Exposition (VME)
50 ppm, 308 mg/m³
Limite d'exposition professionnelle contraignante (VRC)

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Désignation de la peau:
Peut être absorbé à travers la peau.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

SOLVAPI 307

Conseils : Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE).
Protection respiratoire conforme à EN 141.
Filtre combiné: A-P2
Filtre combiné: A-P3

Protection des mains

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.
Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc butyle
délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc fluoré
délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtements de travail protecteurs

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : liquide
Couleur : incolore
clair
Odeur : d'éther
Seuil olfactif : donnée non disponible

SOLVAPI 307

pH	: donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	: -83 °C (1013 hPa)
Point/intervalle d'ébullition	: 189,6 °C (1013 hPa)
Point d'éclair	: 75 °C (1013 hPa) (Méthode: ASTM D 3828)
Taux d'évaporation	: env. 0,02 (Acétate de butyle = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: 14 %(V) (ASTM D 3828)
Limite d'explosivité, inférieure	: 1,1 %(V) (ASTM D 3828)
Pression de vapeur	: 0,4 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	: env. 5,1 (16 - 32 °C) (Air = 1.0)
Densité	: 0,9539 g/cm ³ (20 °C)
Hydrosolubilité	: (25 °C) complètement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Kow 0,004 (25 °C; pH 7,5 - 7,7) (OCDE ligne directrice 107)
Température d'auto-inflammabilité	: 207 °C (1013 hPa)
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: env. 4 mPa.s (25 °C) (Brookfield)
Viscosité, cinématique	: 4,55 mm ² /s (20 °C)
Explosibilité	: Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	: Non comburant

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

SOLVAPI 307

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Forme des peroxydes avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles. Exposition à l'air. Éviter l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Air, Oxydants forts. Acides forts et bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone, Gaz/Vapeurs toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composant:	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	No.-CAS 34590-94-8
-------------------	--	---------------------------

Toxicité aiguë

Oral(e)

DL50 : > 5000 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401)

Inhalation

Pas de données valides disponibles.

Dermale

DL50 : 9510 mg/kg (Lapin, mâle) (OCDE ligne directrice 402)

Irritation

Peau

Résultat : Pas d'irritation de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)

Yeux

Résultat : Pas d'irritation des yeux (homme)

Sensibilisation

SOLVAPI 307

Résultat : non sensibilisant(e) (Dermale; Humain) (Aucune directive n'a été appliquée)

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Références croisées

Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

Tératogénicité : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
Références croisées

Génotoxicité in vitro

Résultat : négatif (Test d'aberration chromosomique in vitro; Cellules de poumon de hamster chinois; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 473)
(Test de mutation inverse sur les bactéries; Salmonella typhimurium) (OCDE ligne directrice 471)

Tératogénicité

NOEL Maternelle : ≥ 300 ppm

NOEL Teratog. : ≥ 300 ppm
(Lapin)(Inhalation; 0, 50, 150, 300 ppm; 6 heures / jour)(EPA OTS 798.4350)Aucune réaction secondaire.

NOAEL Maternelle : 300 ppm

NOAEL Teratog. : 300 ppm
(Rat)(Inhalation; 0, 50, 150, 300 ppm; 6 heures / jour)(EPA OTS 798.4350)Aucune réaction secondaire.

Toxicité pour la reproduction

NOAEL Mère : 300 ppm

NOAEL F1 : 300 ppm
(Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations; Rat, Sprague-Dawley, mâle et femelle)(Inhalation)(OCDE ligne directrice 416)Aucune réaction secondaire.Références croisées

Toxicité pour un organe cible spécifique

SOLVAPI 307

Exposition unique

Remarque : donnée non disponible

Exposition répétée

Remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques

Toxicité à dose répétée

LOAEL : ≥ 1000 mg/kg p.c. /jour(Études animales)(Oral(e)) Organes cibles: Système nerveux central, Foie
LOAEL : ≥ 4750 mg/kg p.c. /jour(Études animales)(Dermale) Organes cibles: Système nerveux central, Foie
LOAEL : ≥ 300 ppm(Études animales)(Inhalation) Organes cibles: Système nerveux central, Foie

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant: (2-méthoxyméthylethoxy)propanol **No.-CAS** 34590-94-8

Toxicité aiguë

Poisson

CL50 : 10000 mg/l (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête); 96 h)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 : 1919 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 48 h) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 202)

algue

CE50 : 969 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 96 h) (Essai en statique; Fin: Taux de croissance; OCDE Ligne directrice

SOLVAPI 307

NOEC 201)
> 969 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 96 h)
(Essai en statique; Fin: Taux de croissance; OCDE Ligne directrice 201)

Bactérie

EC10 : 4168 mg/l (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida);
18 h) (Essai en statique; Fin: Taux de croissance)

Toxicité chronique

Invertébrés aquatiques

NOEC 0,5 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 22 jr) (Essai en
dynamique; Fin: Reproduction; OCDE Ligne directrice 211)

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant: (2-méthoxyméthylethoxy)propanol **No.-CAS 34590-94-8**

Persistance et dégradabilité

Persistance

Résultat : (par rapport à: Photolyse) Dans l'air, la substance est rapidement
dégradée photochimiquement.
Demi-vie dans l'air < 1 jour

Biodégradabilité

Résultat : 75 % (aérobie; boue activée; par rapport à: Consommation d'O₂;
Durée d'exposition: 10 jr)(OCDE ligne directrice 301F)Facilement
biodégradable.

Résultat : 96 % (aérobie; boue activée; par rapport à: Carbone organique
dissous (COD); Durée d'exposition: 28 jr)(OCDE ligne directrice
301F)Facilement biodégradable.

Résultat : 76 % (aérobie; boue activée; par rapport à: formation de CO₂
(% de la valeur théorique).; Durée d'exposition: 28 jr)(OCDE ligne
directrice 301F)Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant: (2-méthoxyméthylethoxy)propanol **No.-CAS 34590-94-8**

Bioaccumulation

Résultat : log Kow 0,004 (25 °C; pH 7,5 - 7,7) (OCDE ligne directrice 107)
: Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

SOLVAPI 307

12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	No.-CAS 34590-94-8
-------------------	--	---------------------------

Mobilité

Eau : Le produit est soluble dans l' eau.
Sol : Extrêmement mobile dans les sols

Répartition entre les compartiments environnementaux

Sol : Koc: 10

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant:	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	No.-CAS 34590-94-8
-------------------	--	---------------------------

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Données pour le produit

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Risque d'explosion.

Numéro européen : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne

SOLVAPI 307

d'élimination des déchets peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse selon l'ADR, RID, IMDG et le code IATA.

14.1. Numéro ONU

Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données pour le produit

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso III : 1436 Stockage ou emploi de liquide combustible

Composant: (2-méthoxyméthylethoxy)propanol No.-CAS 34590-94-8

SOLVAPI 307

UE. Règlement UE n ° : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.
649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

France. INRS, Maladies Professionnelles, Table of Work-Related Illnesses : Table : 84; Listé

État actuel de notification

(2-méthoxyméthylethoxy)propanol:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
EINECS	OUI	252-104-2
ENCS (JP)	OUI	(7)-97
IECSC	OUI	
ISHL (JP)	OUI	(7)-97
KECI (KR)	OUI	KE-12230
NZIOC	OUI	HSR001402
PICCS (PH)	OUI	
TSCA	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**Abréviations et acronymes**

STOT

**toxicité spécifique pour
certains organes cibles** SVHC**substance extrêmement
préoccupante** UVCB**substances de
composition inconnue ou
variable, produits de
réaction complexes ou
matières biologiques** vPvB**très persistant et très
bioaccumulable****FBC** facteur de bioconcentration**DBO** demande biochimique en oxygène**CAS** Chemical Abstracts Service**CLP** classification, étiquetage et emballage**CMR** cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction**DCO** demande chimique en oxygène**DNEL** dose dérivée sans effet**EINECS** Inventaire européen des substances chimiques commerciales
existantes**ELINCS** liste européenne des substances chimiques notifiées**SGH** système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des
produits chimiques**CL50** concentration létale médiane**LOAEC** concentration minimale avec effet nocif observé**LOAEL** dose minimale avec effet nocif observé**LOEL** dose minimale avec effet observé**NLP** ne figure plus sur la liste des polymères**NOAEC** concentration sans effet nocif observé**NOAEL** dose sans effet nocif observé**NOEC** concentration sans effet observé**NOEL** dose sans effet observé**OCDE** Organisation de coopération et de développement économiques**LEP** limite d'exposition professionnelle**PBT** persistant, bioaccumulable et toxique**PNEC** concentration prédite sans effet**Information supplémentaire**Les principales : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données
références issues de la base des substances enregistrées de l'Agence

SOLVAPI 307

bibliographiques et sources de données		Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
Méthodes usitées pour la classification	:	La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
Informations de formation	:	Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
Autres informations	:	<p>Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.</p> <p>Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.</p> <p>Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.</p>

|| Indique la section remise à jour.